

les échos
24/06/09

L'ARTICLE DU JOUR

Pour améliorer sa mesure du pouvoir d'achat des ménages, l'Insee publie une étude détaillant par catégories de ménages leur consommation et leurs disparités de revenus. Les cadres dépensent 51 % de plus que le ménage moyen et les familles monoparentales 22 % de moins.

L'épargne des ménages est très fortement concentrée parmi les hauts revenus

Piqué au vif par les critiques sur sa mesure du pouvoir d'achat, jugée trop générale et trop optimiste – car elle intègre le dynamisme démographique –, l'Insee publie ce matin une étude « *innovante au niveau européen et même mondial* » décomposant le revenu et la consommation par catégories de ménages. L'année de référence choisie est ancienne (2003) mais elle était le dénominateur commun entre les sources nécessaires à l'élaboration de ces résultats. Ceux-ci illustrent surtout le fossé entre les deux bouts de l'échelle sociale. Ainsi, les 20 % de ménages les plus aisés (soit 5 millions de foyers) disposaient en 2003 de 40 % du revenu disponible (993,4 milliards d'euros), quand les 20 % les moins aisés n'en recevaient que 8 %. « *Le niveau de vie des 20 % des ménages les plus aisés apparaît en moyenne 5 fois plus élevé que celui des plus modestes* », note l'Insee. Si le revenu disponible des plus modestes est constitué, pour plus de la moitié, de prestations sociales, plus d'un quart est également versé en impôts et cotisations. Le solde entre les prestations perçues et les impôts versés, qui traduit la redistribution, est en revanche déficitaire dès le deuxième quintile (soit les ménages situés entre les 20 % et les 40 % plus aisés). Les 5 millions de foyers les plus aisés le doivent aussi à leur patrimoine : les revenus associés à celui-ci représentent 36 % de leur revenu disponible. Ils captent ainsi 80 % des revenus financiers. Or, depuis 2003, la forte progression des revenus du haut de la distribution, ont indiqué des études récentes.

Concentration du taux d'épargne

Si la mesure de la redistribution était déjà en partie connue, l'étude de l'Insee montre aussi la très forte concentration du taux d'épargne (17,3 % du revenu disponible) : il atteint 10 % pour les ménages que l'on pourrait assimiler à la classe moyenne supérieure (4^e décile), mais il explose à 36 % pour les 20 % les plus aisés. Ces derniers « *dégaient 80 % de la masse totale de l'épargne des ménages en 2003* », indique l'Insee. Les 20 % de mé-

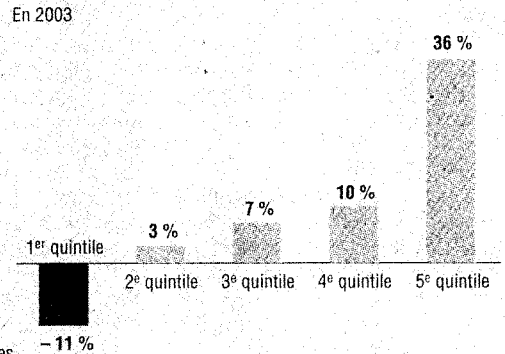
Les dépenses des ménages et...

	1 ^{er} quintile *	5 ^e quintile **
En 2003		
Alimentation	20 %	12 %
Logement	24 %	25 %
Transports	12 %	14 %
Restauration	11 %	18 %

* 20 % des ménages les plus modestes
** 20 % des ménages les plus aisés

« Les Echos » / Source : Insee

... le taux d'épargne



nages les plus pauvres enregistrent eux, un taux d'épargne négatif (-11 %), ce qui signifie que leur consommation excède leurs revenus. Il s'agit plus souvent de jeunes de moins de 30 ans ou d'inactifs non retraités. En intégrant les transferts privés (de ménage à ménage), leur taux d'épargne devient tout juste positif (1 %). « *Il est possible que ces ménages soient financés par un crédit (antérieur, NDLR), une épargne précédemment accumulée ou par l'entraide familiale* », note l'étude.

Conséquence de l'épargne, les disparités de consommation sont moins fortes entre ménages modestes et aisés que les écarts de revenus (3,3 contre 5). Par rapport au ménage moyen, un cadre dépensera 51 % de plus, tandis qu'un ouvrier dépensera près de 20 % de moins. Les familles monoparentales sont les plus contraintes : elles dépensent 22 % de moins que le ménage moyen.

Trois grands postes

« *Trois grands postes de consommation se partagent de 50 % à 60 % des dépenses des ménages : le logement, l'alimentation et les transports* », note l'Insee. Les ménages modestes consacrent 20 % de leur budget à l'alimentation contre 12 % pour les ménages les plus aisés. La dépense de logement est semblable (environ un quart du budget) mais c'est parce que des loyers sont « imputés » aux propriétaires, plus souvent aisés. Les ménages aisés consacrent en réalité 5 points de moins de leur budget en loyers réels et 4 points de moins en eau, gaz ou électricité.

VÉRONIQUE LE BILLON

Allemagne: la retraite à 67 ans contestée

ALLEMAGNE

Avec la crise, les syndicats réclament un retour à la retraite à 65 ans.

De notre correspondant à Berlin.

L'INSTAURATION progressive de la retraite à 67 ans semblait acquise outre-Rhin depuis l'adoption d'une loi en ce sens en 2007. Mais les effets de la crise accompagnée de la campagne électorale pour les élections législatives du 27 septembre ont rouvert le débat. Lancée par des élus de l'aile gauche du SPD, le Parti social-démocrate, qui avait soumis le texte au Bundestag en 2007, l'idée d'un retour de l'âge de la retraite à 65 ans a été reprise par les syndicats allemands.

Expert des questions sociales du SPD, Florian Pronold a mis le feu aux poudres : « *Selon mes calculs, il sera impossible de mettre en application la loi sur la retraite à 67 ans en raison de la forte augmentation du chômage liée à la crise* », a-t-il lancé. Selon la loi adoptée en 2007, le gouvernement allemand doit vérifier régulièrement, à partir de 2010, si les conditions sur le marché du travail sont favorables au report à 67 ans de l'âge de la retraite. Celui-ci doit ensuite être instauré progressivement à partir de 2012. « *On peut déjà constater*

que les chances des personnes les plus âgées sur le marché du travail sont très mauvaises », a-t-il ajouté. Durement touchée, l'Allemagne compte 300 000 chômeurs supplémentaires depuis décembre.

Les syndicats, très influents en Allemagne, où ils jouent un rôle de codirection au sein des entreprises, ont saisi l'occasion pour réclamer l'annulation de la loi. « *La retraite à 67 ans doit être supprimée avant les élections. La classe politique pour ainsi montrer qu'elle prend au sérieux la situation dramatique provoquée par la crise* », affirme Hans-Jürgen Urban, responsable du syndicat IG Metall, en précisant que la position adoptée vis-à-vis de cette question sera déterminante dans le choix de son syndicat d'accorder son soutien à un parti.

De son côté, Michael Sommer, patron de la puissante centrale syndicale DGB, juge qu'« *il n'y a pas d'alternative à la suppression de la retraite à 67 ans* ». Pour la coalition CDU-SPD, il est hors de question de faire marche arrière et l'Allemagne doit préparer la sortie de la crise. « *En raison des bouleversements démographiques, nous avons besoin de la retraite à 67 ans* », affirme Peter Struck, chef de file du SPD au Bundestag.

PATRICK SAINT-PAUL

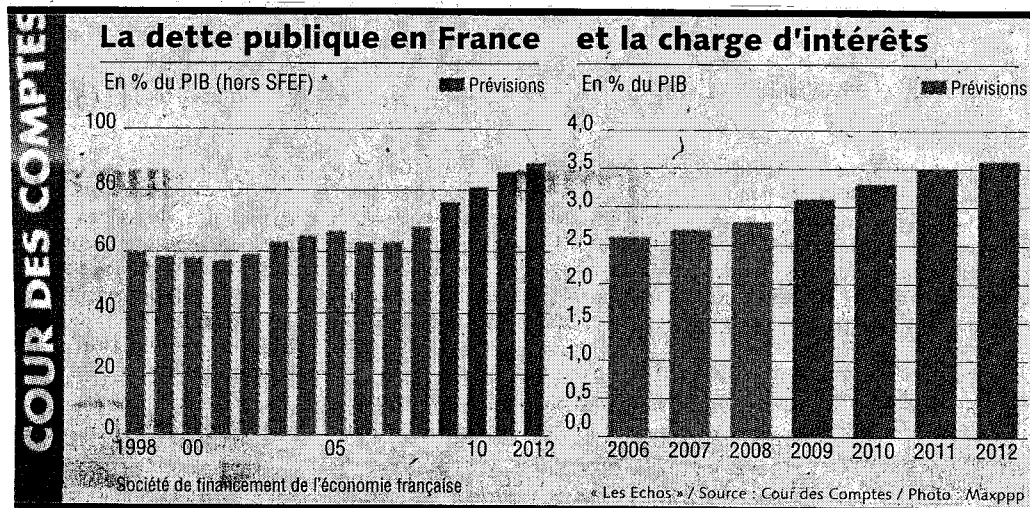
La Cour des comptes appelle à un sursaut pour éviter « l'emballement de la dette »

Les échos
24/06/09

Dans son rapport sur la situation des finances publiques, la Cour appelle à un « effort drastique de réduction des dépenses », de 70 milliards d'euros. Philippe Séguin estime que l'âge de la retraite doit être relevé et que la hausse des prélèvements est inévitable pour la Sécurité sociale.

Cela fait des années que la Cour des comptes alerte les gouvernements successifs sur l'état des finances publiques. Mais, cette fois, « il y a urgence » car « la France approche d'une zone très dangereuse », a souligné hier le premier président, Philippe Séguin, en présentant le rapport sur la « situation et les perspectives des finances publiques ». D'abord parce que la France a affronté la crise dans une situation déjà très dégradée, avec un déficit structurel (hors effets de la conjoncture) estimé à 3,5 % de PIB (contre 1,4 % pour la zone euro). Ensuite parce que l'impact de la récession provoque une « dégradation sans précédent », avec un déficit qui sera supérieur à 7 % du PIB cette année et qui se situera encore au-delà de 6 % du PIB en 2012, même avec le retour d'une croissance soutenue. Surtout, la dette approchera alors 90 % du PIB, et même 100 % en 2018, voire 200 % en 2040 si la tendance se prolongeait ! Et le premier président de se référer aux chiffres de 1918 (dette à 118 % du PIB) et de 1945 (170 %) « révélateurs de l'ampleur du problème ». Autres chiffres chocs : dès 2012, les charges d'intérêts seraient supérieures de 20 milliards d'euros à celles de 2008, soit l'équivalent de deux points de CSG, des recettes de la taxe d'habitation ou encore de 1.000 euros par salarié.

« Plus on attend, plus il faudra payer. Il n'y aura peut-être pas de faillite de l'Etat, mais on néglige les conséquences concrètes et inévitables de la dérive des finances publiques sur la vie des Français », poursuit Philippe Séguin, en avançant une série de risques. En pre-



Bruxelles reste de marbre après le discours de Sarkozy

Objectif inatteignable. Déficit structurels, liés à la gestion de la crise ou encore aux investissements pour l'avenir : la Commission européenne ne semblait pas s'émouvoir, hier, de la nouvelle distinction entre « bons » et « mauvais » déficits publics introduite lundi devant le Congrès par Nicolas Sarkozy. « Nous-mêmes distinguons entre déficit nominal et déficit structurel », rappelait-on. « Il n'y a pas le feu à la maison », estime-t-on à

Bruxelles, où l'on s'inquiète davantage de la situation en Roumanie, Lettonie, Hongrie, Irlande ou Grèce. Pas question pour autant de faire n'importe quoi : la France, si elle veut sortir de la procédure pour déficit excessif, devra présenter à la Commission en octobre les mesures qu'elle compte prendre pour faire repasser son déficit sous la barre des 3 % de PIB d'ici à 2012. Un objectif totalement inatteignable...

mier lieu, l'inquiétude des agents économiques anticipant des hausses d'impôts peut enclencher une baisse de la consommation et donc « un cercle vicieux ». Deuxième risque : un appauvrissement de l'Etat menant à une réduction des services publics et de la protection sociale. Surtout, la Cour craint un « emballement exponentiel de la dette », les charges d'intérêts devenant tellement importantes qu'il faut emprunter pour les payer. D'autant que « la crédibilité de la signature de la France » pourrait être « remise en question ».

« Réformes plus ambitieuses »

Philippe Séguin appelle dès lors à un « effort drastique de réduction des dépenses », de 70 milliards d'euros d'ici à 2012 (pour supprimer le déficit structurel). « A défaut, il faudrait se résoudre à aug-

menter les prélèvements obligatoires. » Les hausses de prélèvements sont de toute façon jugées inévitables pour la Sécurité sociale. La Cour préconise « d'aller plus loin dans la taxation des plus-values de stock-options » et de soumettre à cotisation les indemnités de licenciement et de départ en retraite. Mais c'est surtout du côté des dépenses qu'il faut mener « des réformes beaucoup plus ambitieuses » que celles engagées dans le cadre de la RGPP. La limitation des dépenses prévues par le gouvernement d'ici à 2012 ne permettrait de gagner qu'un point de PIB. « Nous n'en sommes plus au stade où l'on peut s'accommoder de réformes ponctuelles axées sur les gaspillages ou les dysfonctionnements les plus flagrants », souligne Philippe Séguin.

Il faut revoir les politiques d'in-

Un emprunt sous condition

Pour Philippe Séguin, « tout avis serait prématuré » sur le grand emprunt annoncé par Nicolas Sarkozy, faute d'en connaître les modalités. La cour « rappelle seulement qu'à circonstances exceptionnelles il peut y avoir des réponses exceptionnelles telles que l'augmentation des déficits publics et de la dette, à condition que ces réponses soient circonscrites, provisoires et directement liées à la crise, et sous réserve d'amplifier l'effort sur les autres secteurs de dépenses et la sécurisation des recettes ».

intervention de l'Etat : solidarité, ville et logement, emploi, dotation aux collectivités locales, etc. Côté Sécurité sociale, « le relèvement de l'âge de la retraite ne pourra pas être évité » (la Cour salue l'avancement à 2010 de la réforme), de même que « la remise à plat du système des affections de longue durée » (prise en charge à 100 % des maladies graves).

Autant de sujets ultrasensibles, mais « l'idée selon laquelle la France s'en tirerait mieux que ses voisins est trompeuse. Les lende-mains risquent d'y être pires qu'ailleurs ».

L'ARTICLE DU JOUR

Grèves à la fac: 1,2 million de retenues sur les salaires

ÉDUCATION

En cinq mois de conflit, l'équivalent de 17 000 journées de grève ont été décomptées.

ALORS QUE les universités ont interrompu leur mouvement de protestation depuis un mois et se consacrent à l'organisation des examens de leurs étudiants, l'heure est au décompte des jours de grève. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, entre la fin 2008 et le 30 mai 2009, 1 200 000 € ont été prélevés sur les traitements des enseignants-chercheurs et agents administratifs grévistes (entretien, bibliothécaires et administration).

Cela correspond à 17 000 journées de grève. Certes, ces retenues sur salaire sont supérieures à celles de 2007 (122 559 €) ou de 2008 (606 870 €), en dépit des grèves anti-LRU (loi sur l'autonomie des universités) de l'automne 2007. Mais, comme toujours à l'université, les chiffres ne reflètent pas la réalité de la mobilisation.

À en croire le syndicat Snesup, principal syndicat des enseignants-chercheurs, « la moitié des 57 000 enseignants-chercheurs étaient en grève », au plus fort de la mobilisation. Or, selon les déclarations des universités transmises au ministère, seuls 150 à 400 grévistes étaient déclarés, selon les jours.

Emploi du temps fluctuant

Le sujet du décompte est, il est vrai, explosif. S'il est facile de recenser le personnel administratif en grève, puisqu'il doit être présent toute la journée dans l'établissement, tel n'est pas le cas des enseignants-chercheurs, censés assurer stricto sensu 192 heures d'enseignement par an, même si leur service englobe aussi des tâches administratives, des préparations de cours, la présence dans des jurys, etc.

Certains présidents d'université estiment que l'emploi du temps des enseignants-chercheurs, fluctuant, ne permet pas d'exercer un réel contrôle. Ces derniers travaillaient depuis leur domicile, d'au-

Le Figaro
24/06/09

tres changent de laboratoire de recherche d'un jour à l'autre, d'autres encore sont en mission. Bruno Sire, président de l'université de Toulouse-I, n'est pas de cet avis. Il a comptabilisé au total 133 journées de grève dans son établissement, soit vingt administratifs et quinze enseignants-chercheurs. Les équipes de direction qui ne comptabilisent pas les grévistes « font, selon lui, preuve de laxisme ou d'idéologie ».

MARIE-ESTELLE PECH

Xavier Darcos annonce 16 000 suppressions de postes à l'Éducation en 2010

■ Ce ne sont pas moins de 16 000 postes de fonctionnaire qui devraient être supprimés dans l'Éducation nationale en 2010. Essentiellement grâce aux postes de fonctionnaires stagiaires, non renouvelés par la réforme de la formation des enseignants. L'effort est conséquent, après 13 500 suppressions en 2009 et 11 200 en

2008. Le ministre sortant de l'Éducation, Xavier Darcos, indique ce matin dans *La Tribune* avoir « proposé de ne pas renouveler 16 000 emplois en 2010, conformément à la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ». Il s'agit de 600 postes d'agents administratifs et de 14 000 postes d'enseignants sta-

giaires affectés en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et de leur équivalent pour l'enseignement privé (1 400 postes). Au total, 34 000 postes de fonctionnaires seront supprimés dans le budget 2010, avait déjà annoncé auparavant le ministre du Budget, Éric Woerth. Sachant que le ministère de l'Éducation compte

en son sein la moitié des fonctionnaires, on pouvait s'attendre à un maximum de 17 000 suppressions de postes. La réforme de la formation des enseignants prévoit de mettre directement ces derniers devant les élèves, en diminuant la part des stages. Ce qui permet de supprimer de nombreux postes de fonctionnaires stagiaires. M. E. P.